



REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES  
-----



COORDINATION NATIONALE REDD+  
-----

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

-----  
**REUNIONS DE PARTAGE ET D'ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EES) ET SUR LEURS ROLES ET RESPONSABILITES**

**RAPPORT**

**Lieux : Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Adéta, Tsévié et Lomé**

**Dates : 12 au 17, 20 et 21 février 2017**

**COMPOSANTE 2 : Préparation de la stratégie REDD+  
(sous-composante 2.5 : Impacts sociaux et environnementaux du processus de préparation à la REDD+ et de sa mise en œuvre)**

***Financement : Don FCPF TF 018779 administré par le groupe de la Banque mondiale***

**Mars 2017**

## Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Rappel des objectifs poursuivis .....	3
3. Résultats attendus des réunions .....	4
4. Mise en œuvre des réunions.....	4
5. Niveau de participation .....	14
6. Conclusion et recommandations .....	15

## **1. Introduction**

L'adhésion du Togo au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) explique la volonté du gouvernement d'intégrer la REDD+ dans le plan de développement national pour permettre à la forêt et aux arbres hors-forêt de continuer par jouer un rôle socio-économique et écologique très important.

A cet effet, l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ constitue une mesure à long terme pour faire face à certains défis environnementaux notamment la déforestation et à la dégradation des forêts, en assurant une gestion durable des forêts et l'augmentation de stocks de carbone et la préservation de la biodiversité forestière. Ce processus se veut innovant et participatif en impliquant toutes les parties prenantes (organisations de la société civile, les communautés périphériques et périmétriques des forêts, le secteur privé, le milieu scientifique,) dans le choix des options stratégiques et la préparation du pays.

Cependant, en dépit des retombées positives escomptées au niveau de la lutte contre le changement climatique, le redémarrage de l'économie et l'amorce de nouveaux programmes multisectoriels, la mise en œuvre du processus REDD+ peut avoir des impacts négatifs collatéraux sur l'environnement et les communautés locales. De plus, l'attente des populations riveraines se focalise de façon pressante sur des résultats concrets portant notamment sur l'éradication de la pauvreté et le partage équitable des bénéfices entre les parties prenantes au niveau national et local. Aux vues de toutes ces considérations, il est donc important de mener une Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du processus REDD+ afin d'évaluer les effets positifs et négatifs que pourrait générer les options stratégiques REDD+ proposées par le gouvernement et de contribuer à affiner cette stratégie.

L'objectif global de l'EESS est de (i) évaluer les impacts, positifs ou négatifs, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme afin de pouvoir ensuite (ii) confirmer ou modifier les options stratégiques REDD+ initialement proposées et le cas échéant, (iii) proposer des actions correctrices des impacts négatifs.

La réalisation de l'EESS exige la participation, l'implication et la consultation des parties prenantes à toutes les étapes du processus. C'est dans ce cadre que s'inscrivent ces ateliers régionaux de partage et d'échanges avec les parties prenantes sur l'organisation des travaux de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), leurs rôles et responsabilités dans le processus et le partage des TdR pour le recrutement du cabinet devant accompagner la coordination nationale dans la réalisation de l'EESS, conformément aux recommandations de la mission d'appui de la Banque mondiale qui s'est déroulée du 12 au 17 et les 20 et 21 février 2017.

## **2. Rappel des objectifs poursuivis**

Les sept (07) réunions ont pour objectif global d'informer et d'échanger avec les acteurs clés sur l'organisation des travaux de l'EESS et sur leurs rôles et responsabilités dans le cadre de l'EESS.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Echanger avec les acteurs sur l'importance de l'intégration des mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ ;

- Renforcer la compréhension des acteurs sur la notion de l'EESS et la différence qu'il y a entre l'EESS et l'étude d'impact environnemental (EIE) ;
- Echanger avec les acteurs sur le dispositif prévu et l'organisation à mettre en place pour la conduite des travaux de l'EESS ;
- Partager avec les acteurs les TdR élaborés pour le recrutement du consultant (cabinet ou groupement de cabinet) pour la réalisation de l'EESS et recueillir leurs avis ;
- Echanger avec les parties prenantes sur leurs rôles et responsabilités dans le cadre des travaux de l'EESS et les contributions attendues d'elles ;
- Collecter des informations pour affiner la cartographie des différentes parties prenantes ;
- Informer les acteurs sur les prochaines étapes du processus EESS.

### **3. Résultats attendus des réunions**

Les 07 réunions organisées à Dapaong, Kara Sokodé, Atakpamé, Adéta, Tsévié et Lomé ont permis aux 423 participants d'avoir ;

- une meilleure connaissance de l'importance de l'intégration des mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ ;
- une compréhension renforcée sur la notion de l'EESS et connaissent la différence entre l'EESS et l'étude d'impact environnemental (EIE) ;
- une bonne connaissance du dispositif prévu et de l'organisation à mettre en place pour la conduite des travaux de l'EESS ;
- une bonne connaissance de l'état d'avancement du processus REDD+ au Togo et particulièrement du volet EESS ;
- une bonne compréhension des TdR élaborés pour le recrutement du consultant (cabinet ou groupement de cabinet) pour la réalisation de l'EESS ;
- des clarifications sur leurs rôles et responsabilités dans le cadre de l'EESS.

En outre, ces réunions ont permis de :

- recueillir les avis des acteurs sur les TdR élaborés pour le recrutement du consultant (cabinet ou groupement de cabinet) pour la réalisation de l'EESS ;
- avoir des orientations stratégiques pour une implication active et efficace des acteurs dans les travaux de l'EESS ;
- collecter des informations pour affiner la cartographie des acteurs.

### **4. Mise en œuvre des réunions**

#### ***4.1 Lieux et dates de déroulement des réunions***

Les réunions d'échange et de concertations avec les parties prenantes impliquées dans l'EESS se sont déroulés comme :

1<sup>ère</sup> phase :

- Région des Savanes: 13/02/17 à l'hôtel Dapaong à Dapaong;
- Région de la Kara : 14/02/17 au Palais des Congrès de Kara ;
- Région Centrale : 15/02/17 à l'hôtel Central à Sokodé ;
- Région des Plateaux-Est: 16 /02/17 à Roc Hôtel à Atakpamé
- Plateaux ouest à Kpélé ; 17/02/17 à Kpélé

2<sup>ème</sup> phase :

- Région Maritime : 20/02/17 à hôtel St Georges à Tsévié ;
- Lomé – Commune : 21/02/17 à l'hôtel la concorde à Lomé.



**Photos des participants à Kara et Lomé**

#### **4.2 Différentes phases du déroulement des réunions**

Les réunions ont été articulées en trois principales phases

##### **4.2.1 Cérémonies d'ouverture**

Les cérémonies d'ouverture ont été présidées par les Directeurs régionaux de l'Environnement et des Ressources Forestières ou leur représentant à l'intérieur du pays et à Lomé par le Directeur du cabinet du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Dans les localités visées, les intervenants dans leur mot introduction ont mis en exergue les effets des changements climatiques en particulier au Togo notamment les inondations, la destruction des infrastructures routières, le décalage des saisons et son impact sur le secteur agricole et sur la nécessité d'adopter de nouvelles approches de solutions. Ce qui justifie, selon les différents orateurs, le processus REDD+ auquel le Togo s'est engagé.

##### **4.2.2 Synthèse des communications**

Sous la supervision du modérateur de séance en la personne de Monsieur DAMETOUGLE Totetiebe, quatre communications ont meublé les réunions de partage et d'échange.

- a) Première communication: Politiques de la BM en matière de mesures de sauvegardes, rôles et responsabilités de l'ANGE dans le processus de l'EESS/REDD+*

Cette communication, qui a été présentée par M. AGORO Sebabe, était articulée autour de quatre points à savoir (i) la présentation de l'ANGE, (ii) les Politiques opérationnelles déclenchées ; (iii) les rôles et responsabilités de l'ANGE et (iv) la Procédure des EE.

Concernant la Présentation de l'ANGE, M. AGORO a indiqué quelques dates clés dans le processus de création de l'Agence, notamment la création en 1987 du Ministère chargé de l'environnement ; l'adoption du Code de l'Environnement en 1988 et l'élaboration de la

Politique Nationale de l'environnement en 1998; l'adoption du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) en 2001 ; l'adoption de la loi n°2008-005 portant loi-cadre sur l'environnement créant l'ANGE le 30 mai 2008 et lancement des activités de l'Agence en 2011.

Il a rappelé les missions de l'Agence, notamment (i) la « mise en place et la gestion du système national d'information environnementale » ; la « recherche, la compilation, la restitution et le traitement de données qualitatives et quantitatives en vue d'une analyse de l'état de l'environnement et du suivi des indicateurs à travers l'ONE ; (iii) et « la coordination de l'élaboration du rapport annuel sur l'état de l'environnement ».

Quant aux Politiques opérationnelles de la BM, le conférencier a présentées notamment (i) l'OP 4.01 relative à l'Evaluation environnementale ; (ii) l'OP 4.04 relative aux Habitats naturels ; (iii) l'OP 4.09 portant sur la Gestion phytosanitaire ; (iv) l'OP 4.11 concernant la Propriété culturelle ; (v) l'OP 4.20 ayant trait aux Populations autochtones ; l'OP 4.12 portant sur la Réinstallation involontaire ; (vi) l'OP 4.36 concernant la Foresterie ; (vii) l'OP 4.37 relative à la Sécurité des réservoirs ; (viii) l'OP 7.50 ayant trait aux Projets dans les eaux internationales et (ix) l'OP 7.60 relative aux Projets dans zones contestées

Ces Politiques ont pour objectifs de (i) Veiller à ce que les projets proposés à la Banque pour financement soient solides et durables sur les plans environnemental et social ; (ii) d'informer les décideurs de la nature des risques environnementaux et sociaux ; (iii) d'accroître la transparence et la participation des décideurs au processus de prise de décisions.

Pour ce qui concerne les Politiques opérationnelles déclenchées, M. AGORO a indiqué que l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) qui sera réalisée dans le cadre du processus REDD+ permettra d'identifier, éviter, atténuer et de compenser les éventuels impacts environnementaux et sociaux négatifs des prochaines activités devant être soutenues par la stratégie finale REDD+, en apportant les orientations et les éléments clés pour la préparation du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Selon lui, l'EESS permettra de prendre en compte les risques sociaux et environnementaux dans l'élaboration de la stratégie nationale finale REDD+.

Globalement, les activités REDD+ pourraient produire des impacts positifs considérables sur les habitats naturels, étant donné que le pays met en place une stratégie efficace visant à réduire les pertes de forêts naturelles. L'EESS traitera des questions relatives aux habitats naturels et aux impacts éventuels de la stratégie nationale REDD+ qui sera par la suite intégrée dans le CGES. Enfin affirmé, il a fait remarquer que les activités de REDD+ déclencheront la Réinstallation involontaire des populations dans les situations impliquant des restrictions involontaires à l'accès des parcs légalement désignés, aires protégées ou zones de gestion des forêts/reboisement.

Pour ce qui est des rôles et responsabilités de L'ANGE, M. AGORO a indiqué que dans le cadre du processus REDD+, l'Agence aura à coordonner ou superviser la réalisation des évaluations environnementales sociales stratégiques en veillant au respect du déclenchement des politiques opérationnelles de la Banque Mondiale ainsi que de la procédure nationale en matière d'Evaluation Environnementale (EE).

Enfin abordant la question de la Procédure des EE, il a présenté les étapes successives, notamment (i) l'élaboration et la transmission par le promoteur d'un avis de projet au ministre de tutelle du projet et au ministre chargé de l'environnement avec copie à l'ANGE; (ii) le tri préliminaire et la notification par l'ANGE au promoteur du type d'EIES à réaliser et la demande de proposition des termes de référence (TdR) de l'étude ; (iii) l'élaboration et la transmission des TdR à l'ANGE par le promoteur; (iv) la visite du site et la validation des TdR

par l'ANGE ; (v) la réalisation et la transmission à l'ANGE d'un rapport provisoire d'EIES par le promoteur ; (vi) notification des observations préliminaires sur le rapport au promoteur; (vii) prise en compte des observations préliminaires et finalisation du rapport provisoire par le promoteur; (viii) Mise en place par le MERF d'un comité ad hoc d'évaluation du rapport provisoire d'EIES; (ix) organisation par l'ANGE de l'enquête ou de l'audience publique selon le type d'EIES et si nécessaire; (x) visite du site du projet et évaluation du rapport par le comité ad hoc, sous la coordination de l'ANGE; (xi) transmission des observations et recommandations issues de l'évaluation au promoteur par l'ANGE; (xii) intégration des observations par le promoteur pour le rapport définitif qu'il transmet à l'ANGE; (xiii) Notification par l'ANGE, sur la base du rapport définitif et des conclusions de l'atelier d'évaluation, d'un avis technique au ministre de l'environnement et des ressources forestières pour la délivrance ou non du certificat de conformité environnementale (CCE); (xiv) Transmission par l'ANGE, le cas échéant, du CCE au promoteur; (xv) communication par le promoteur, après réception du CCE, du planning des activités à mener; (xvi) production trimestrielle par le promoteur des rapports de mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale (PGES), du plan de gestion des risques (PGR) et du plan d'action et de réinstallation (PAR) qu'il transmet à l'ANGE et (xviii) organisation par l'ANGE des activités de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du PGES, du PGR et du PAR.

***b) Seconde communication: Présentation de la conduite du processus de réalisation de l'EESS/REDD+***

La seconde communication livrée par Monsieur DZOGBEDO Agbenyo (Expert sauvegarde environnementale) a porté sur la « présentation de la conduite du processus de réalisation de l'EESS/REDD+ ».

Le conférencier a d'abord rappelé les fondements juridiques de l'EESS, notamment la Loi n°2008 – 005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'environnement ; le Code forestier ; l'Ordonnance n°12 du 6 février 1974 portant réforme agro-foncière au Togo ; le Décret n° 2006 – 058 /PR du 05 juillet 2006, relatif à l'EIES ; les obligations issues des Conventions Internationales auxquelles le pays est Partie et les Politiques de sauvegarde de la BM.

Par ailleurs, le conférencier, après avoir défini l'évaluation environnementale stratégique, a présenté ses objectifs, les livrables (CGES, CPR, CGPP, CG Patrimoine culturel) et ses avantages.

De cette présentation, il ressort que l'évaluation environnementale stratégique a pour avantages : (i) d'examiner la justification, la nécessité, la faisabilité et les alternatives d'une politique publique, d'un plan ou d'un programme et vérifier leur compatibilité environnementale pour orienter le choix vers des variantes plus favorables à l'environnement et au développement durable ; (ii) de prendre en compte les problèmes environnementaux à la source au lieu de se limiter à traiter leurs symptômes et leurs impacts ; (iii) de créer un contexte adéquat pour l'étude d'impact sur l'environnement, en récoltant un bon nombre de données environnementales à un niveau supérieur de planification ; (iv) de mettre en évidence les éventuels effets cumulatifs aux niveaux régional et national ; (v) de simplifier et de raccourcir la durée de l'étude d'impact sur l'environnement.

Quant aux défis liés au processus, ils concernent la Mobilisation des ressources financières nécessaires ; l'accessibilité de certaines localités du pays, le temps nécessaire pour couvrir l'ensemble du territoire ; la capacité du Cabinet et de l'ANGE à couvrir l'ensemble du territoire (ressources humaines, matérielles et la logistique) : la mobilisation des acteurs ; les canaux de

communication adaptés ; la prise en compte des spécificités des communautés (socio-culturelles), des préfectures, des écosystèmes.

Les autres défis consistent à : (i) recueillir les préoccupations des communautés, des institutions ; (ii) identifier les conflits éventuels ; (iii) identifier les bonnes pratiques ; (iv) recueillir des données fiables, etc.

En ce qui concerne les Parties prenantes, l'intervenant a relevé entre autres (i) le Grand public (Etat, Ministères Sectoriels, Parlementaires, PTF, Autorités locales (Elus, Préfets, Maires, Chefferie) ; les Porteurs de projet (publics, privés) ; les Bureaux d'études/Cabinets/Consultants ; les Personnes ressources/Chercheurs ; les Communautés concernées/populations locales/Agriculteurs ; des bénéficiaires potentiels des retombées positives de la REDD+ ou des potentielles victimes des effets indésirables ; Associations/ONG ; Personnes affectées ; Personnes vulnérables : Femmes, Jeunes, Personnes handicapées, Personnes souffrant du VIH/SIDA, Personnes âgées, petits exploitants agricoles, etc.

Le conférencier a passé aussi en revue les rôles et responsabilités de ces différentes parties prenantes. Il a fait remarquer qu'en fonction des types de parties prenantes les responsabilités sont différenciées et séquencées suivant la programmation des activités du processus. Il a enfin exhorté les parties prenantes présentes à la réunion à s'organiser pour accorder un peu de leur temps au bureau d'étude qui sera recruté afin de : (i) lui fournir des données viables ; (ii) prendre les préoccupations des communautés ; (iii) tenir compte des aspects environnementaux et sociaux. Bref il s'agira pour le cabinet de fonder sa stratégie sur une approche participative et inclusive permettant à tous les acteurs de participer pleinement et activement aux différentes étapes du processus EESS.

***c) Troisième communication: Présentation succincte du contenu des TdR du recrutement du cabinet chargé de la réalisation de l'Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS)***

Cette communication a été faite par M. KOTOKO qui est le responsable de la cellule Affaires juridiques et de l'EESS à la coordination nationale REDD+.

Après avoir présenté le contexte de l'Evaluation environnementale sociale stratégique (EESS), il a rappelé les objectifs. Il a indiqué notamment que l'EESS vise à : (i) évaluer les impacts, positifs ou négatifs, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme afin de pouvoir ensuite confirmer ou modifier les options stratégiques REDD+ initialement proposées et le cas échéant et à (ii) proposer des actions correctrices des impacts négatifs. Spécifiquement l'EESS vise à (i) affiner les options stratégiques de la REDD+ en évaluant comment ces stratégies pourront répondre aux priorités environnementales et sociales ; (ii) consulter le public en vue de permettre sa participation au processus (*l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus*) ; (iii) réaliser le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) (*qui décrira les procédures à suivre pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux potentiels des politiques, projets et actions au cours*).

Quant aux résultats attendus, ils sont au nombre de 5 : (i) *le processus et la stratégie nationale REDD+ sont conformes aux normes de la gouvernance environnementale et sociale des forêts (politiques, plans et programmes nationaux et suivant les accords internationaux auxquels le Togo de même qu' politiques opérationnelles de la Banque mondiale)* ; (ii) *le processus et la stratégie nationale REDD+ contribuent à l'amélioration à court, moyen et long terme des conditions et cadres de vie des communautés locales et augmentent leur bien-être* ; (iii) *le processus et la stratégie nationale REDD+ contribuent au développement durable et respectent*

les droits humains (*législation nationale, les usages coutumiers et collectif*) et respectent les dispositions des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale ; (iv) le processus et la stratégie nationale REDD+ maintiennent et augmentent les services de biodiversité et des écosystèmes forestiers et (v) toutes les parties prenantes ont accès à des informations précises et participent entièrement et efficacement au processus national REDD+.

En ce qui concerne les livrables attendus du processus, il s'agira du : (i) plan de travail et le calendrier de la mission ; (ii) du plan d'engagement et consultation des parties prenantes provisoire ; (iii) d'un rapport de consultation des parties prenantes ; (iv) d'un rapport préliminaire d'analyse (situation de départ et scénario sans REDD+) ; (v) d'un rapport préliminaire portant sur l'analyse environnementale et sociale des options stratégiques de la REDD+ ; (vi) d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ; (vii) d'un Plan de Renforcement des Capacités dans les domaines de l'Evaluation (PRC) ; (viii) d'un Cadre de Gestion et le Suivi Environnementaux (CGSE) qui devra être affiné tout au long du processus REDD+ ; (ix) d'un Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire des Populations (CPRIP) ; (x) d'un Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel (CGPC) (xi) un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) ; (xii) d'un Cadre Fonctionnel (CF) et (xiii) le rapport global de l'EESS de la stratégie nationale REDD+.

Concernant la méthodologie, il a indiqué qu'elle comprend (i) les recherches documentaires ; (ii) des visites de terrain (qui doivent couvrir toutes les zones représentatives de la diversité naturelles, climatiques et socioéconomiques du pays) ; (iv) des consultations, des échanges et des concertations adaptées : tout au long de la réalisation de l'EESS (locales, régionales voire nationale, thématiques et/ou par groupes d'intérêt ; (v) l'organisation des ateliers ou séminaires (locales et ateliers régionaux et/ou nationaux) à l'attention des autorités politiques, administratives et locales, des chefs coutumiers, des organisations socioprofessionnels, des groupements de femmes, de jeunes, des groupements socioprofessionnels, les groupes vulnérables et les médias.

Pour finir, il a abordé tour à tour les Mandats ou tâches du consultant (cabinet), les documents à consulter, les qualifications du consultant (cabinet), le Calendrier et les étapes de la mission.

#### *d) Quatrième communication: Présentation de la typologie des parties prenantes*

Cette dernière communication qui a porté sur l'identification sommaire des parties prenantes é été présentée par monsieur DZOGBEDO Agbenyo à Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Adéta puis par le Pr AMOUZOU Essè à Tsévié et Lomé. Après le rappel sur l'importance du rôle des parties prenantes dans le processus REDD+, le conférencier a décliné la typologie des parties prenantes notamment le grand public, les bénéficiaires potentiels des retombées positives de la REDD+, les Personnes affectées ; les Personnes vulnérables.

Toutes les présentations ont été suivies de débats nourris où les intervenants ont fait des commentaires, posé des questions d'éclaircissement, soulevé des inquiétudes et manifesté leur intérêt par rapport au processus EESS et à la stratégie.

### **4.2.3 Principales questions des participants suite aux communications**

Les principales questions et inquiétudes soulevées suite aux différentes communications

#### ➤ *A Dapaong*

- Intégrer aux catégories des acteurs du processus EESS les populations affectées, les personnes souffrant d'handicap et de SIDA, les personnes âgées, les tradi-thérapeutes, les partis politiques, les forces de sécurité, les éleveurs transhumants, les guérisseurs, les tradi-thérapeutes, les conservateurs des plantes médicinales et les réfugiés.
- Démontrer le lien entre la SN REDD+ et la PND du Togo
- La prise en compte des spécificités des régions voire des préfectures dans la conduite du processus REDD+ et de l'EES
- Fournir d'avantage aux populations les informations sur la REDD+ et le démarrage des activités de l'EES.
- Les inquiétudes par rapport à ce qui se fait dans certains pays en Amérique et en Afrique centrale où on protège plus les forêts alors qu'en Afrique occidentale, on en détruit davantage .
- Comment concilier le phénomène de la destruction des forêts en raison des mauvaises pratiques agricoles le processus REDD+.
- Savoir si les aires protégées ont fait l'objet d'EIES
- Les inquiétudes relatives à la participation des population de l'Oti au processus REDD+ à cause des problèmes lié au projet PRAPT puis que la préfecture de l'Oti est déclarée zone sinistrée mais aucune action concrète n'est entreprise.
- Le problème du double langage sur la gestion des aires protégées de la part des associations, des hommes politiques et des autorités locales, d'où les hésitations des populations locales.

➤ *A Kara*

- Intégrer aux catégories d'acteurs les leaders religieux, les gardiens des us et coutumes, les éleveurs/transhumants, les exploitants de bois, les carbonisateurs et les commerçants de produits de bois ainsi que les pêcheurs.
- La nécessité de promouvoir les activités alternatives.
- Les revendications des droits de propriété sur les terres qui handicapent la création et à la gestion des forêts communautaires voire des forêts privées.
- Les forêts existantes ont-elles fait l'objet de d'EIES ? quelles sont les mesures prises pour accompagner les PAP ?
- l'accompagnement des propriétaires des domaines dans la mise en place des plantations individuelles/privées
- Les inquiétudes sur le recrutement des bureaux d'étude extérieurs qui ne connaissent pas nécessairement les réalités nationales
- Que faire pour améliorer les approches de lutte contre les feux de végétation au Togo notamment dans les zones sensibles comme les flancs de montagnes ?
- Problème de déforestation dont les responsables sont connus mais jamais inquiétés ( les chasseurs, les carbonisateurs. Mais aucune action concrète n'est menée pour freiner le phénomène)
- Certaines aires protégées notamment l'OKM sont complètement dégradées en raison des activités de carbonisation, de vente de terrain, « empoisonnement » des cours d'eau, extension des cultures et des habitations dans ces réserves. Malgré cela, la situation reste caractérisée par une inaction des acteurs pour redresser la situation
- la nécessité de renforcer les activités de sensibilisation de la population en matière de respect des textes
- L'interférence de certaines autorités locales en matière d'exploitation forestière et de la gestion du foncier qui reste déplorable.
- En prélude aux études, comment doit-on préparer les communautés ?

- l'appui des chefs de canton , des chefs de village et des personnes ressources pour la sensibilisation et la mobilisation des populations.
- Les curricula de formation qui ne prennent pas suffisamment en compte les aspects environnementaux.
- L'appui aux actions de reboisement dans les écoles qui n'est pas suffisant.
- L'inefficacité ou la tendance à l'enrichissement personnel de certains agents forestiers dans l'exercice de leur mission.

➤ **A Sokodé**

- Que devra faire le processus REDD+ pour accompagner l'ANGE face aux difficultés liées au suivi de l'environnement
- Comment les résultats de l'inventaire forestier devront être pris en compte dans le cadre de la formulation de la SN REDD+ ?
- Intégrer aux catégories d'acteurs les syndicats de travailleurs de bois et les leaders religieux et politiques.
- Au niveau du recrutement pour la mission d'EESS, est-il possible de constituer des groupements de bureaux nationaux et étrangers ?
- Que faire pour réduire le temps le temps réservé aux études afin de passer à la réalisation des actions concrètes sur le terrain
- Une préoccupation liée à la gestion des autres projets du MERF a été identifiée : est-ce que les autres projets du MERF ont fait l'objet d'EESS/EIES ? notamment les plans d'aménagement des aires protégées ?

- **A Adéta**

- Dans l'équipe du bureau d'étude qui sera recruté, y aura-t-il des nationaux ? Les rapports seront-ils soumis à l'adoption des représentants de la population ?
- Les versions finales seront-elles vulgarisées ?
- Les documents qui seront produits seront-ils fiables ?
- Les résultats de l'étude EESS réalisée par un bureau d'étude étranger seront-ils fiables ?
- Le processus d'élaboration des options stratégiques est-il en cours ou sera faite-t-il concomitamment avec l'EESS ?
- Le problème d'accaparement des terres qui porte atteinte à la conservation des ressources naturelles : vente systématique des terres, insuffisance d'espace pour les activités de reboisement. Les nouveaux propriétaires sont-ils disposés à affecter leur domaine aux activités de reboisement ?
- Intégrer aux catégories d'acteurs les planteurs privés, entreprises privées, les magistrats et la chefferie traditionnelle.

➤ **A Atakpamé**

- Qui déterminera les outils de communication au cours du processus ?
- Les CPDD ont été installés mais les plans préfectoraux de développement durable ne sont pas élaborés ? pourquoi ce vide ?
- Faut-il attendre l'arrivée du Bureau d'étude avant la préparation du terrain pour l'EESS ?
- La préoccupation liée à l'insuffisance dans le suivi des travaux de route par l'ANGE notamment la gestion des poussières, du déplacement des cimetières et des fétiches.
- Il est répété à plusieurs reprises que le processus est participatif et inclusif. Comment l'accord des populations sera-t-il obtenu ?

- Au niveau de l'identification des parties prenantes insister sur la participation des femmes et des jeunes.
- Au niveau du recrutement du bureau d'étude, quelles sont les garanties que l'équipe fera un bon travail ? Nécessité d'une contre-expertise pour examiner les rapports.
- Comment sont constitués les CCDD ?
- L'implication des chefs canton dans l'octroi des autorisations aux exploitants forestiers afin de limiter les dégâts.
- S'agissant des aspects liés à la difficulté de collecte des données, il a été suggéré d'élaborer des cahiers de charge, de tenir compte des type d'acteurs et des catégories de données puis établir une garantie de confidentialité.
- Au niveau de la faiblesse des services forestiers a été relevée d'où la nécessité de rendre effective la présence des agents forestiers sans laquelle les actions de reconstruction des écosystèmes forestiers seront vaines. Il faut que l'Etat reprenne ses responsabilités.

#### ➤ *A Tsévié*

- Au niveau de l'identification des parties prenantes, ajouter les médias, les autorités religieuses, les syndicats, les CPDD, les humoristes/artistes et les communautés étrangères (Peuhl).
- Préoccupation au sujet des organisations de d'exploitants agricoles et de bois qui s'installent dans les localités bien qu'ils n'aient pas de terrain. Qu'une attention soit accordée à cette situation.
- L'économie bleue est-elle prise en compte dans le cadre de la REDD+ ?
- Les OSC ne pourront assumer la mission de mobilisation de la population dans le cadre du processus EESS que si les moyens sont disponibles. Comment la Coordination compte-t-elle mettre à la disposition des OSC les moyens nécessaires ?
- Les solutions au problème de dégradation des sols sont plus subordonnées à la question de volonté politique. Les autorités assurent-elles la mission régaliennne de suivi et contrôle des actions des acteurs ?
- Les craintes par rapport au bureau d'étude qui sera recruté. Très souvent, les bureaux d'étude ou les consultants se rabattent sur certaines ONG uniquement et ils ne visitent pas souvent le terrain. Quelles sont les dispositions prises pour que le bureau qui sera recruté prenne en compte les réalités des terroirs du pays ?
- Les préoccupations liées aux insuffisances dans le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales au Togo ont été relevées : la non mise en œuvre des mesures de compensation et de lutte contre les pollutions.
- L'inquiétude par rapport à l'articulation entre l'EESS et la formulation de la stratégie nationale REDD+ a été relevée. Est-ce ces études seront conduites au même moment ?
- La préoccupation liée à la mobilisation, à l'adhésion et à la participation de la population ainsi qu'à la communication entre les acteurs. Ces facteurs constituent des préalables à la réussite de la mise en œuvre du programme.

#### ➤ *A Lomé*

- Par rapport aux consultants qui seront recrutés, n'est-il pas possible de privilégier les nationaux ? Les étrangers ont-ils une meilleure connaissance de nos terroirs pour définir les meilleures orientations stratégiques pour notre pays ? N'est-il pas judicieux de trouver des personnes expérimentées pour accompagner le cabinet qui sera recruté ?
- L'Etat n'étant propriétaire terrien, quelles sont stratégies envisagées pour atteindre les objectifs de la REDD+ au Togo ?

- Est-ce les femmes acceptent d'être classées dans la catégorie des personnes vulnérables ?
- Quelle est la durée du processus EESS de REDD+ au Togo ?
- Quelle est la différence entre EESS et EIES ?
- Inquiétude, en dehors des experts, pourquoi un bureau d'étude ? Une équipe d'experts pluridisciplinaires ne suffirait-il pas ?
- Au sujet des études analytiques, les experts étrangers seront-ils plus habilités à cerner les réalités du pays mieux que les nationaux ?
- Au sujet du rôle des ONG, quels sont les standards auxquels ils faut se référer ?
- Suivi de la mission d'EESS par les ONG, au regard de la complexité du sujet et du caractère nouveau du domaine abordé, comment les ONG pourront-elles procéder pour apporter leur contribution à cette étude ?
- Au sujet de la qualité des études à réaliser, il faudra que les rapports fournissent des données /informations de qualité afin que les rapports d'EESS et du document de stratégie REDD+ aboutissent sur des conclusions fiables.
- Y'a-t-il eu une étude sur la vulnérabilité en lien avec le genre ? Ou cela sera-t-il spécifiquement pris en compte ?
- Comment comptez-vous tenir compte de la valeur sacrée de certains lieux ? Les autorités religieuses seront-elles impliquées dans le processus ?
- Au niveau des études EESS, veiller à ce que les tâches définies soient respectées.
- Intégrer les organisations syndicales aux parties prenantes identifiées.
- Comment les options stratégiques sont-elles identifiées ?
- Comment la population sera-t-elle accompagnée dans le cadre du processus REDD+ au plan socio-économique ? Cet accompagnement doit être durable et prendre en compte les propriétaires terriens, les occupants/exploitants et les riverains des zones retenues.

#### **4.2.4 Les préoccupations les plus importantes en lien avec l'EESS et la SN REDD+**

##### ➤ ***Processus EESS***

- L'effectivité de la participation de la population au processus d'EESS ;
- La fiabilité des données qui seront collectées à la phase des études ;
- La prise en compte des personnes affectées et leur accompagnement ;
- L'implication des experts nationaux dans la réalisation des études notamment l'EESS ;
- L'amélioration du système de gestion des ressources forestières avec des agents forestiers plus responsables ;
- La diffusion des informations de façon systématique dans la REDD+ afin que les parties prenantes aient le même niveau d'information ;
- L'effectivité des mécanismes de suivi environnemental et social lors de l'exécution des projets/activités ;

##### ➤ ***Identification des parties prenantes***

- Intégration aux catégories d'acteurs les femmes, les jeunes, les personnes souffrant d'handicap, les personnes âgées, les leaders religieux et politiques, les planteurs privés, les exploitants de bois, les carbonisateurs, les organisations syndicales, les éleveurs sédentaires et transhumants, les réfugiés et les personnes déplacées, les guérisseurs, les tradi-thérapeutes et les conservateurs des plantes médicinales.
- Intégration des médias et artistes humoristes.

##### ➤ ***Elaboration de la SN REDD+***

- La réalisation de l'EESS et l'élaboration de la SN REDD+ devront être conduites concomitamment.

### 5. Niveau de participation

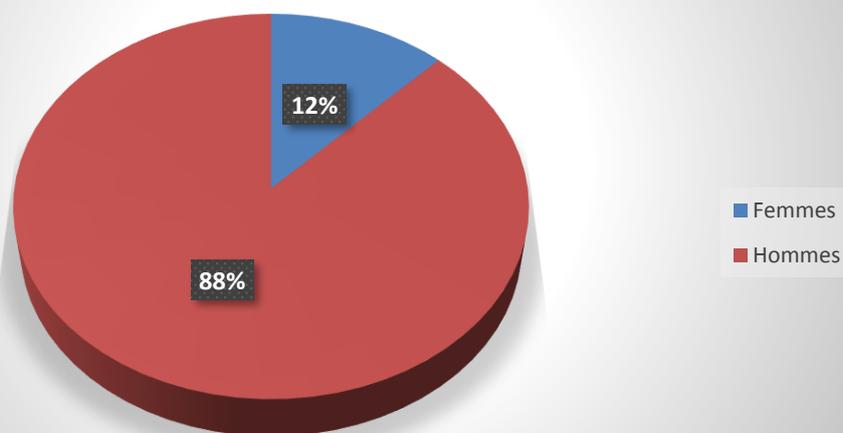
Les réunions ont connu une forte participation des acteurs identifiés à Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Adéta, Tsévié et Lomé.

**Tableau récapitulatif des participants aux réunions d'information par catégorie d'acteurs**

<b>Réunion</b>	<b>Nombre de participants</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
Dapaong	<b>54</b>	<b>03</b>	<b>51</b>
Kara	<b>55</b>	<b>01</b>	<b>54</b>
Sokodé	<b>51</b>	<b>06</b>	<b>45</b>
Atakpamé	<b>61</b>	<b>06</b>	<b>55</b>
Adéta	<b>48</b>	<b>05</b>	<b>43</b>
Tsévié	<b>60</b>	<b>08</b>	<b>52</b>
Lomé	<b>94</b>	<b>23</b>	<b>71</b>
<b>TOTAL</b>	423	52	371

### Représentativité en terme de proportion Femme/Homme

## Proportion Femme / homme en terme de participation



Sur les 423 participants, 12% des participants étaient des femmes. Globalement à l'intérieur du pays, la participation des femmes a été particulièrement faible. Des efforts devront être faits pour une meilleure participation des femmes au processus REDD+ au Togo.

### 6. Conclusion et recommandations

Cette tournée de partage et d'échange d'informations sur le processus EESS a permis aux représentants des parties prenantes d'avoir un même niveau de compréhension du processus et du contenu des TdRs de la mission d'EESS relative à la REDD+ au Togo.

Globalement la représentativité des femmes par rapport aux participants reste faible. Des efforts devront être faits pour promouvoir la participation de plus grand nombre de femmes aux activités organisées dans le cadre du processus EESS de la SN REDD+.